Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260605-2026_38-DE

République Française
Département FINISTERE
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
27/05/2026

N° de la délibération
2026-38

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle BOULZENNEC, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

***Présents** : BOULZENNEC Isabelle, maire, **Mmes :** BOULZENNEC Régine, LANDRÉ Michèle, POSTOLLEC Manon, RIVOAL Marie-Françoise, TRANCHARD Rachelle et **MM :** KERAVAL Dominique, LE NOUY Michel, JONIAUX Nicolas, KERAVIS David, LE DU Laurent, LE HÉNAFF Jean-Yves et VÉZIER Jean-Jacques.*

***Absents ayant donné procuration** : Pauline QUILTU à Isabelle BOULZENNEC et Stéphanie GLÉHEN à Rachelle TRANCHARD.*

***Absent(s) :** Néant*

Le quorum est atteint.

***A été nommé secrétaire** : Monsieur Laurent LE DU*

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Isabelle BOULZENNEC

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants *(article 1503 du code général des impôts (CGI))* ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties *(article 1505 du CGI)* ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères *(article R*198-3 du livre des procédures fiscales)*.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.**

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les « listes 41 » qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion. Ces listes 41 sont mises à disposition de la commune une fois par an sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou, à défaut, envoyées sur support papier. **L'administration fiscale peut participer à la réunion de la CCID, mais cela n'est ni obligatoire, ni**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260605-2026_38-DE

systématique. La fréquence de participation de l'administration fiscale à la CCID de chaque commune est déterminée en fonction des enjeux locaux.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », **dressée par le conseil municipal.**

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de proposer les 24 ci-dessous pour la CCID :

Titulaires	Suppléants
Keraval Dominique	Le Nouy Michel
Boulzennec Régine	Joniaux Nicolas
Landré Michèle	Le Du Laurent
Le Hénaff Jean-Yves	Postollec Manon
Rivoal Marie-Françoise	Quiltu Pauline
Vézier Jean-Jacques	Stéphanie Gléhen
Keravis David	Tanchard Rachelle
Yannick Poignonec	Jérémie Briand
Odile Thomas	Estelle Dantec
Olivier Guillemot	Karine Lahuec
Ilona Lostanlen	Véronique Le Guern
Stéphanie Crenn	Martial Boulzennec

A Motreff, le 05 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent LE DU

La Maire,
Isabelle BOULZENNEC